

MOSCAREX

1. IDENTIFICATION :

Désignation : badigeon concentré insecticide à la clothianidine - réf : I571

Produit biocide insecticide concentré – TP 18 (insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes).

N° AMM : BTR0104

Usage : Traitement insecticide (adulticide) des mouches dans les locaux d'élevage, professionnel.

Détenteur de l'homologation:

SUMITOMO CHEMICAL (UK) PLC
Hythe House
200 Shepherds Bush Road
Hammersmith
London W6 7NL
UK
Tel: +44 208 600 7700
Fax+44 208 600 7717
regulatory@scuk.sumitomo-chem.co.uk

Distributeur :

PROTECTA S.A.S
10 allée de la sarriette
ZAC Saint Louis
84250 LE THOR
Tél : 04.90.02.16.20 Fax : 04.90.33.73.90
Tél international : 00.33.490.02.16.20
contact@an-protecta.eu

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques : Non classé.

Pour l'homme Skin Sens. 1 - H317

Pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (1999/45/CEE) R43. N:R50/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention d'Avertissement : Attention

Mentions de Danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Conseils de prudence supplémentaires :

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

3. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

3.2. Mélanges

Nom du produit	CAS / CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (CE 1272/2008)	%
CLOTHIANIDIN TG	CAS : 210880-92-5	Xn;R22. N;R50/53.	Acute Tox. 4 - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	1-3%
1,2-BENZISOTHAZOLE -3(2H)-ONE	CAS : 2634-33-5 CE : 220-120-9	Xn;R22 R43 Xi;R38, R41 N;R50	Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400	< 1%

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE :

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Produit : MOSCAREX

Page 2 sur 7

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone ou poudre sèche. Incendies majeurs : Mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO₂, NO_x) peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie

ATTENTION ! Utiliser des appareils à adduction d'air pour la protection contre les gaz/fumées. Établir une digue pour collecter l'eau d'extinction.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION :

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de précautions particulières de stockage. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

Critères De Stockage

Entreposage non spécifié.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

8. LIMITES D'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Protection des mains

Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire.

Autres mesures de protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Visqueux
Couleur Blanc.
Odeur Caractéristique.
Solubilité Légèrement soluble dans l'eau.
Densité relative 1.13 g/ml à 20 Deg C
Valeur pH, Solution Concentrée 7.7 à 20 deg C

9.2. Autres informations

Aucune information requise.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ DU PRODUIT :

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et d'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Aucune condition connue n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

- Toxicité aiguë (DL50 orale) : > 2000 mg/kg Rat
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë (DL50 dermique) : > 2000 mg/kg Rat
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë (CL50 par inhalation) : Sans justification scientifique.
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Aucune irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non irritant.

Contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Écotoxicité

Produit : MOSCAREX

Page 4 sur 7

Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

CLOTHIANIDIN TG (CAS: 210880-92-5)

Toxicité Aiguë pour les poissons

Très toxique pour les organismes aquatiques.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l : >100

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l : 26

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 0.029 mg/l Invertébrés d'eau douce

Chrironomus riparius

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l : 56 (96 hr)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

CLOTHIANIDIN TG (CAS: 210880-92-5)

Dégradabilité

Ce produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

CLOTHIANIDIN TG (CAS: 210880-92-5)

Potentiel de bio-accumulation

Ne se bio-accumule pas.

Coefficient de partage

0.7 à 25°C

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Pas connu

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

CLOTHIANIDIN TG (CAS: 210880-92-5)

Mobilité : Facilement absorbé dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

CLOTHIANIDIN TG (CAS: 210880-92-5)

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

CLOTHIANIDIN TG (CAS: 210880-92-5)

Aucuns connus.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS :

Informations générales

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Note pour le transport routier Éviter le rejet dans l'environnement.

Note pour le transport par rail Éviter le rejet dans l'environnement.

Note pour le transport maritime Ne pas rejeter dans l'environnement.

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 3082

No. UN (IMDG) 3082

No. UN (ICAO) 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, NSA (clothianidine, le 1,2-benzothiazio-3 (2H) one)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN : 9

Classe IMDG : 9

Classe/Division ICAO : 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage IMDG : III

Groupe d'emballage ICAO : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS : F-A, S-F

Code Hazchem : 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Date de révision : 06/01/2015

Révision : 6

Remplace la date : 06/01/2015

Phrases - R (Texte Intégral)

R38 Irritant pour la peau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de danger complètes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA:+33 (0)1 45 42 59 59

Ou

Angers 02 41 48 21 21

Bordeaux 05 56 96 40 80

Lille 0 825 812 822

Lyon 04 72 11 69 11

Marseille 04 91 75 25 25

Nancy 03 83 32 36 36

Paris 01 40 05 48 48

Rennes 02 99 59 22 22

Strasbourg 03 88 37 37 37

Toulouse 05 61 77 74 47

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.